

# CERTIFICAT DE GARANTIE

---

Série Efficiency



## DÉCLARATION DE GARANTIE

Le présent certificat garantit la qualité du produit qu'il couvre, conformément aux termes légalement établis, pour une durée déterminée à partir de la date de livraison. Ecología y Nuevas Tecnologías S.L. (ci-après NTE), entreprise fabricante et distributrice de produits d'éclairage LED, dont le siège social européen est sis : Pol. Ind. Cabecicos Blancos. Avda. Cabecicos Blancos, 18, 1A-B. Librilla (30892), Murcie, Espagne, accorde une garantie de 5 ans contre les défauts de matériaux ou de fabrication sur tous ses produits.

Le client est lié par les termes et conditions spécifiés dans la garantie des produits achetés via NTE ou l'un de ses affiliés, succursales et/ou distributeurs. La garantie s'applique tant que le produit est utilisé dans les conditions normales d'exploitation définies par le fabricant. Les garanties mentionnées dans ce certificat sont fournies par NTE sous réserve des termes et conditions générales suivants:

## RÉCLAMATION DES DROITS DE GARANTIE

Tout client ou utilisateur d'équipements ou d'éléments d'éclairage fournis par NTE, qui estime avoir des raisons justifiées de réclamer les droits de garantie établis dans le présent document, doit procéder de la manière suivante:

**A.** Informer immédiatement et par écrit l'entreprise qui lui a vendu le produit, ou, à défaut, l'entreprise distributrice agréée de NTE dans la région, ou, à défaut, le représentant de NTE en Espagne. Ce rapport doit être accompagné d'une copie du justificatif d'achat de l'équipement ou de l'élément faisant l'objet de la réclamation, sur lequel doit figurer la date d'acquisition.

**B.** Une fois cette réclamation reçue par NTE, le service après-vente procède à son analyse, décidant de sa validité ou non, de manière justifiée conformément aux dispositions du présent document de garantie. Il informe le client de cette décision ainsi que des instructions à suivre dans les meilleurs délais possibles. Le retour de l'équipement ou du produit faisant l'objet de la réclamation ne peut se faire sans une autorisation écrite préalable du service après-vente de NTE.

**C.** Une fois la justification de la réclamation de garantie établie, le service après-vente de NTE organise, à ses frais, la réparation et, lorsque cela n'est pas possible, le remplacement de l'équipement, de l'élément ou du produit défectueux par un nouveau.

**D.** Si l'équipement, l'élément ou le produit faisant l'objet d'une réclamation justifiée au titre de la présente garantie n'est plus disponible dans le portefeuille de produits de NTE, le fabricant se réserve le droit de fournir au client, en remplacement, un modèle ultérieur pour répondre aux réclamations acceptées au titre de la garantie.

**E.** Tous les équipements, éléments ou produits remplacés après l'application de la présente garantie redeviennent propriété de NTE.

**F.** Les droits de garantie établis ici ne couvrent pas nécessairement les frais de transport des équipements, éléments ou produits d'éclairage défectueux liés à leur retour à NTE et à leur remplacement ultérieur au client. Ils ne couvrent pas non plus les frais d'intervention découlant du démontage de l'équipement défectueux, ni ceux de la réinstallation ultérieure des équipements remplacés ; tout ce qui précède, à moins qu'il ne s'agisse d'équipements, d'éléments ou de produits acquis pour être utilisés sur le territoire de l'Union européenne, auquel cas la loi 23/2003, du 10 juillet, qui transpose en droit espagnol la directive communautaire 1999/44/CE, est applicable.

## EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE GARANTIE

En règle générale, les dommages et les défaillances de fonctionnement ou de service des équipements, produits ou éléments d'éclairage qui trouvent leur origine dans les situations suivantes sont exemptés des droits de garantie établis ici :

**A.** Éventuels accidents, chocs, manipulations incorrectes ou utilisation négligente, inappropriée ou clairement inadéquate de l'équipement, de l'élément ou du produit soumis à la garantie.

**B.** Non-respect des instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien établies dans la documentation accompagnant le produit fourni et/ou des règlements et normes techniques et de sécurité en vigueur, au niveau national ou local, applicables à tout moment, telles que le règlement électrotechnique basse tension, les instructions techniques complémentaires, la compatibilité électromagnétique, la norme européenne EN-60598, etc.

**C.** Exposition prolongée à des environnements corrosifs et dégradants, tels que des gaz agressifs d'origine chimique ou une surexposition saline, sans apprêt approprié pour ces environnements.

**D.** Section et longueur de câblage d'alimentation inadaptées aux caractéristiques et à la section des bornes de connexion du ballast.

**E.** Modifications, installations, réparations ou utilisations incorrectes appliquées à l'intérieur de l'équipement, de l'élément ou du produit fourni, et non effectuées par du personnel autorisé par le service après-vente de NTE.

**F.** Dommages causés par des inondations, nuisibles, tremblements de terre, actions de tiers ou toute autre cause de force majeure échappant aux conditions normales de fonctionnement de l'équipement et hors du contrôle de NTE.

NTE n'est pas responsable envers le client, ni directement ni indirectement, de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations de garantie, pouvant être causé par des cas de force majeure ou tout autre incident imprévu indépendant de la volonté de NTE.

La responsabilité de NTE découlant du présent certificat de garantie est limitée aux obligations exprimées précédemment et, quantitativement, au montant de la facture payée par le client pour l'achat de l'équipement, de l'élément ou du produit faisant l'objet de la réclamation. Toute responsabilité pour des dommages indirects tels que la perte de revenus ou de bénéfices d'exploitation, etc., est expressément exclue.

NTE est uniquement responsable du défaut de conformité de l'équipement, de l'élément ou du produit d'éclairage aux caractéristiques mentionnées dans la présente garantie, lorsqu'il résulte d'une mauvaise installation, lorsque ladite installation est incluse dans le contrat d'achat et a été réalisée par du personnel autorisé par NTE ou sous sa responsabilité, ou par le consommateur lorsque l'installation défectueuse est due à une erreur dans les instructions d'installation.

Ces limitations de garantie s'appliquent toujours, sauf si elles contreviennent aux dispositions légales applicables dans chaque pays concernant la responsabilité du produit. Si cette circonstance d'annulation de l'une des dispositions précédentes se présente, la nullité n'affecte que ladite disposition en particulier, les autres restant en vigueur. Précisément, toute disposition reflétée dans cette garantie qui contreviendrait aux dispositions de la loi 23/2003, du 10 juillet, qui transpose en droit espagnol la directive communautaire 1999/44/CE et qui affecte les équipements d'éclairage acquis pour être utilisés dans le territoire de l'Union Européenne, est exclue de l'application.

Tout autre droit de garantie qui n'est pas expressément mentionné dans le présent certificat de garantie de NTE est exclu.

## DURÉE DE GARANTIE

Les droits de garantie établis dans le présent document peuvent être réclamés pendant la période de validité établie dans chaque cas et immédiatement après leur détection, sauf s'il s'agit de défauts visibles et évidents avant l'installation du produit, auquel cas la réclamation doit être faite dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de livraison au premier acheteur, ou de trois mois à compter de la date de fourniture depuis l'entrepôt de NTE, et dans ce cas de défauts visibles et évidents avant d'installer le produit, toujours avant son installation.

En général, NTE accorde une garantie de 5 ans sur les produits objets de ce document, sauf indication contraire. Cette garantie est basée sur une utilisation standard des luminaires ou équipements fournis, sans tenir compte du nombre d'heures de fonctionnement quotidien ou du nombre de mises sous tension et hors tension.

## ENTRÉE EN VIGUEUR, APPLICATION ET VALIDITÉ

Le présent certificat de garantie entre en vigueur à partir de la date d'achat indiquée et s'applique à tous les équipements, éléments ou produits d'éclairage de la marque NTE, restant valide jusqu'au changement de version, qui est communiqué par écrit avec un préavis suffisant.

  
**nte** Ecología y  
Nuevas Tecnologías  
973293387  
Avda. Cabecicos Blancos, 18 1A  
30892 LIBRILLA (Murcia)  
Tlf.: 968 80 66 12 - [www.ntesistemas.es](http://www.ntesistemas.es)

**MANUEL RIQUELME**  
DÉPARTEMENT R&D ET INGÉNIERIE

Document version 1.1.0 du 16 février 2023